

Sociéte d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE U.N.S.S

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

U.N.S.S. UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

COMPTES ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS DISTRICTS

Association loi 1901 13, rue Saint Lazare

75009 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS DISTRICTS Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'U.N.S.S.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ensemble de l'association U.N.S.S hors districts, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous précisions que votre association a modifié son périmètre, en intégrant aux comptes annuels le département d'Outre-mer de Mayotte.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS:

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le périmètre retenu pour l'établissement des comptes annuels. Le périmètre ne comprend pas les comptes des districts de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

De plus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4-5 de l'annexe concernant un changement de présentation liée à la nouvelle comptabilisation des licences mises en place, désormais intégré en comptabilité sous forme de tiers et non plus en produits constatés d'avance.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont portés sur le caractère approprié des principes comptables appliqué et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensembles des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 6 mai 2014

Le Commissaire aux comptes

SEC3 représentée par :

Jean-Philippe HOREN

BILAN COMBINE AU 31-12-2013



ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	The second section of the sectio	
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement	-	
Concessions, brevets, droits similaires Autres immobílisations incorporelles	534 278	564 926
Avances, acomptes immob(Incorpor.		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	in the second se	CANADA SERVICIA
Terrains	P-4	
Constructions	808 076	808 076
Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles	101 337	97 386
Immobilisations en cours	186 925	238 491
Avances et acomptes	3 239	5 937
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	No. of the contract of the con	the state of the s
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession Participations par mise en équivalence	1	·
Créances rattachées à participations	4	-
Autres titres immobilisés	9 239	9 239
Prêts Autres immobilisations financières	428 817	376 082
Autres miniophisations financieres	36 842	35 720
TOTAL	1 2 108 752	2 135 856
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements Produits intermédiaires et finis	-	
Marchandises		
Avances, acomptes versés sur commandes	19 895	26 968
	19 090	7 811
CREANCES		
		AND CONTRACTOR OF THE CONTRACT
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé	145 253	121 940
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé	145 253 - 2 814 448	AND CONTRACTOR OF THE CONTRACT
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS	-	121 940
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS Valeurs mobilières de placement	-	121 940 - 9 629 131
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS Valeurs mobilières de placement Disponibilités	2 814 448	121 940
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse	2 814 448 485 978	121 940 - 9 629 131 476 050
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS /aleurs mobilières de placement Disponibilités Caisse	2 814 448 485 978 15 669 752	121 940 - 9 629 131 476 050 13 717 153
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS Valeurs mobilières de placement Disponibilités Caisse COMPTE DE REGULARISATION Charges constatées d'avance	2 814 448 2 814 448 485 978 15 669 752 2 976 433 432	121 940 9 629 131 476 050 13 717 153
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS (aleurs mobilières de placement Disponibilités caisse COMPTE DE REGULARISATION harges constatées d'avance	2 814 448 485 978 15 669 752 2 976	121 940 9 629 131 476 050 13 717 153 3 225
Créances clients et comptes rattachés Actifs d'impôt différé Autres créances DIVERS /aleurs mobilières de placement Disponibilités Caisse COMPTE DE REGULARISATION Charges constatées d'avance TOTAL 1 rimes de remboursement des obligations	2 814 448 485 978 15 669 752 2 976 433 432 19 571 735	121 940 9 629 131 476 050 13 717 153 3 225 359 028
Créances clients et comptes rattachés actifs d'impôt différé autres créances DIVERS (aleurs mobilières de placement disponibilités aisse OMPTE DE REGULARISATION harges constatées d'avance TOTAL 1 Times de remboursement des obligations carts de conversion actif	2 814 448 485 978 15 669 752 2 976 433 432 19 571 735	121 940 9 629 131 476 050 13 717 153 3 225 359 028
Créances clients et comptes rattachés actifs d'impôt différé autres créances DIVERS (aleurs mobilières de placement disponibilités aisse OMPTE DE REGULARISATION harges constatées d'avance TOTAL I d'imes de remboursement des obligations actif	2 814 448 485 978 15 669 752 2 976 433 432 19 571 735	121 940 9 629 131 476 050 13 717 153 3 225 359 028

BILAN COMBINE AU 31-12-2013



PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Fonds Associatifs et Réserves Consolidés		
Fonds Propres Fonds Associatifs		
Ecarts de réévaluation groupe	225 384	225 384
Réserves statutaires ou contractuelles Autres réserves		
Réserve du groupe	-	-
Report à nouveau	5 260 272	4 414 406
Excédent / Insuffisance Association Subventions d'investissements	330 642	686 643
Amortissements dérogatoires	59 855	36 378
Autres provisions réglementées		-
TOTAL I	5 876 152	5 362 811
INTERETS MINORITAIRES	***************************************	Management of the Control of the Con
Intérêts hors groupe Ecarts de conversion hors groupe	i	-
Résultat hors groupe	-	1 ,
TOTAL II		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		and the state of t
TOTAL III		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres	_	1
Provisions pour risques Provisions pour charges	1 142 947	1 114 536
Provisions pour passif d'impôt différé		
TOTAL IV	1 142 947	1 114 536
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	1
Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- 57 211	400.574
Concours bancaires courants	8 172 788	103 574 5 847 391
Emprunts en crédit bail Emprunts et dettes financières divers	166 644	404770
Passif nets en cours de cession	166 644	104 759
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés	705.250	-
Dettes fiscales et sociales	725 350 1 506 390	1 008 719 2 190 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	-	
	3 652 487	10 276 976
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	380 520	468 343
TOTAL V	14 661 389	19 999 815
Ecarts de conversion passif VI Ecarts arrondi passif VII	-	-
V	~	
TOTAL GENERAL (I à VIII)	21 680 488	26 477 162

COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31-12-2013



	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises et Affiliations Production vendue de biens France	776 744 -	923 906
Production vendue de services France	9 853	8 696
TOTAL I	7 86 597	932 603
Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements, transfert Licences et Autres produits	29 716 575 49 719 15 299 893	30 961 678 429 403 15 805 766
TOTAL II	45 066 187	47 196 847
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (dont revue matériels et med,trophées) Variation de stocks de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock matières premières et approvisionnements	879 602 26 968	1 238 161 - 9 950
Autres achats et charges externes Impôts(locaux,foncier),taxes (s/sal),verst assimilés,(form prof, 1% logement) Salaires et traitements Charges sociales	14 149 863 1 478 493 11 901 305	14 743 407 1 473 065 12 230 000
Dotations aux amortissements immobilisations Dotations aux provisions immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant	8 276 177 282 508 -	8 288 403 195 041 -
Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges	8 677 594	9 265 064
TOTAL III	45 672 511	47 423 192
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (F+ II - III)	180 273	76.0
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	190 2/3	706 257

COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31-12-2013



	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, tranferts charges	4 845	- - 3 927 -
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Ecarts de conversion	141 803	180 109 -
TOTAL IV	146 647	184 036
CHARGES FINANCIERES	,	
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Ecarts de conversion	3 864	5 988 - -
TOTAL V	3 864	5 988
RESULTAT FINANCIER (IVV) RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	142 783 323 057	478 047 884 305
PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels sur opération de gestion Autres produits exceptionnels sur opération en capital Reprises provisions, transferts charges	2 454 22 902 22 766	86 509 20 881 88 719
TOTAL VI	48 123	196 109
CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles sur opérations en capital Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 495 4 762 27 280	108 199 27 846 257 726
TOTAL VI	40 538	393 771
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	7 585	- 197 662
Impôts dus sur les bénéfices Impôts différés sur les bénéfices	-	-
TOTAL VII	<u> -</u>	-
TOTAL DES PRODUTS (1 + 11 ± 1V + V) TOTAL DES CHARGES (11 × V + V) + V(1 + V)(1)	and a series of the Albert Alb	48 509 594 -47 822 954
Résultat Combiné de l'association	330 642	686 643

1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district ont arrêtés selon les dispositions du règlement CRC 99-02.

Pour une meilleure lecture, le terme « comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district » sera substitué par « comptes annuels»

2 - FAITS SIGNIFICATIFS

- 2-1 <u>Evènements ayant une incidence sur les comptes annuels du 31 décembre 2013</u> Les comptes combinés de l'UNSS comprennent, à la différence de l'exercice précédent, les comptes du département de Mayotte. En annexe, l'impact des districts est précise avec les données de l'exercice 2012.
- 2-2 <u>Evènements postérieurs à la clôture des comptes annuels</u> Aucun évènement postérieur n'est survenu à compter de la clôture.

3 - PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON

3-1 Variation du périmètre pendant l'exercice

Le périmètre comprend l'ensemble de l'association, y compris Mayotte pour la première année, mais hors districts.

3-2 Liste des Académies 31 décembre 2013

Le périmètre de l'association U.N.S.S comprend La direction nationale, les directions régionales métropolitaines, les départements d'outre mers et les académies départementales métropolitaines.

3-3 Académies non retenues dans le périmètre

L'ensemble des entités est retenue à l'exception des districts.

4 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4-1 Méthodes de combinaison

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, Les règles sont issues des articles L123-12 à L123-28 et R123-172 à R123-202 du code de commerce et les règlements comptables :

 1999-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations,

o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,

- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes académies ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes d'établissement des comptes de l'U.N.S.S :

- enregistrement au coût historique,

- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,

- indépendance des exercices,

et dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

4-2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations évaluées sont uniquement celles détenues par :

- la Direction Nationale.

- les Directions Régionales Métropolitaines et les départements d'Outre-mer

- les directions Départementales Métropolitaines.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

6	logiciels	5 ans
0	aménagements matériel et matériel sportif	10 ans
8	agencements et aménagements des constructions	10 ans
0	matériel divers	5 ans
•	matériel de stockage	3 ans
0	matériel de transport	4 ans
6	matériel de bureau	5 ans
ø	matériel informatique	5 ans
•	mobilier de bureau	10 ans
-	11105.1101	

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'usage des biens (application de la mesure de simplification pour les biens non décomposables).

La base de calcul de l'amortissement est constituée de la valeur d'acquisition diminution faite de la valeur hypothétique de cession. L'application de cette méthode a conduit à ne plus pratiquer de dotation aux amortissements sur les constructions, la valeur hypothétique de cession étant largement supérieure à la valeur d'acquisition de ces biens.

4-3 Immobilisations financières

L'Association U.N.S.S procède régulièrement aux versements de l'effort construction sous forme de prêts, avec un remboursement à obtenir au bout d'une durée de 20 ans.

4-4 Disponibilités nettes

Les disponibilités nettes s'élèvent à la somme de 7.985.918 € au 31 décembre 2013 et concernent des placements financiers sous forme de sicav pour un montant de 485.978 € (dont un total de 482.888 détenues par la Direction Nationale) et des comptes bancaires pour un montant positif de 7.496.964 €.

4-5 Changement de présentation

Depuis février 2013 une nouvelle comptabilisation des licences, a été mise en place. Celles-ci sont intégrées directement dans le logiciel de comptabilité sous forme de tiers, il n'y a plus lieu de prévoir une comptabilisation d'avance en fin d'exercice.

5 - INFORMATION RELATIVE AU BILAN

5-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont varié comme suit :

	Au 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Au 31/12/2013
- Provision indemnité de départ à la retraite	609,620 €	15.641 €		625.261 €
- Provision pour litiges	304.915 €	27.280 €	14.510€	317.686 €
- Provision pour risques	200.000 €			200.000 €
TOTAL	1.114.535 €	43.921 €	14.510 €	1.142.947 €

⇒ Provision pour départ à la retraite

Au 31 décembre 2013, elle s'élève à 625.261,00 €:

Depuis le 31 décembre 2005, le mode de calcul de cette provision est le mode rétrospectif.

Ont été appliqués un coefficient de revalorisation des salaires de 1,20 % et un coefficient d'actualisation de 3,17 %.

⇔ Provision pour litiges prud'homaux

La provision pour litiges avec des salariés s'élève à la somme de 317.686 € et concerne six litiges en cours pour des licenciements.

⇒ Provision pour risques

La provision pour risques est essentiellement composée par le risque afférant au litige sur un contrat d'investissement de matériel, d'un montant de 200.000 €.

5-2 Créances et dettes

⇒ Assurances et affiliation d'avance

Les produits assurances et affiliations sont perçus au titre de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2013, l'Association a constaté les assurances et les affiliations comptabilisées d'avance correspondant à 6/10 des produits au cours du 4ème trimestre 2013, soit un total d'avance de $450.312 \in se$ décomposant en :

Affiliations 439.584 €
assurances et divers 10.728 €

⇒ Fonds associatif combinés

Ce poste s'élève à 225.383 € et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations au 01/01/1987 (date de mise en place du nouveau plan comptable).

⇒ Cumul des résultats / report à nouveau

Il s'agit du cumul des résultats réalisés :

Report à nouveau 01/01/2013 : 5 101.049 € Affectation du résultat combinée 2012 : 330.642 €

Intégration Mayotte

159.223€

Total Report à nouveau combiné

5.590.914€

⇒ Variation des fonds propres combinés

La variation des fonds propres provient de la constatation de l'excédent 2013 pour 330.642 €, et de l'intégration du département de Mayotte.

⇒ Produits à recevoir

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour un montant global de 145 253 €, se décomposant de la façon suivante :

- Clients

145 253 €

⇔ Charges à payer

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

fournisseurs et comptes rattachés
 dettes fiscales et sociales
 725.350 €
 1.506.390 €

- autres dettes 3.652.487 €

<u>5.884 227 €</u>

⇒ Emprunt

En 2003, l'association a contracté un emprunt de 460 000 € remboursable en 12 ans.

Au 31/12/2013, le solde en capital restant à rembourser de 56.912 € se décompose en :

échéances à moins d'un an
 48.590 €
 48.590 €
 8.322 €

- échéances à plus d'un an et moins de 5 ans 8.322 €

⇒ Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation.

6 - INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 <u>Détail des charges exceptionnelles</u>

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à la somme de 40.538 € au titre des comptes annuels 2013, dont la décomposition est la suivante :

- Autres charges exceptionnelles
 - Valeurs comptables cession d'immobilisation
 - Dotation sur provision pour risques
 8.495 €
 - Autres charges exceptionnelles
 - Valeurs comptables cession d'immobilisation
 - Dotation sur provision pour risques

5 - INFORMATION RELATIVE AU BILAN

5-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont varié comme suit :

	Au 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Au 31/12/2013
- Provision indemnité de départ à la retraite	609.620 €	15.641 €		625.261 €
- Provision pour litiges	304.915 €	27.280 €	14.510€	317.686 €
- Provision pour risques	200.000 €		:	200.000 €
TOTAL	1.114.535 €	43.921 €	14.510 €	1.142.947 €

> Provision pour départ à la retraite

Au 31 décembre 2013, elle s'élève à 625.261,00 €:

Depuis le 31 décembre 2005, le mode de calcul de cette provision est le mode rétrospectif.

Ont été appliqués un coefficient de revalorisation des salaires de 1,20 % et un coefficient d'actualisation de 3,17 %.

⇒ Provision pour litiges prud'homaux

La provision pour litiges avec des salariés s'élève à la somme de 317.686 € et concerne six litiges en cours pour des licenciements.

⇒ Provision pour risques

La provision pour risques est essentiellement composée par le risque afférant au litige sur un contrat d'investissement de matériel, d'un montant de 200.000 €.

5-2 Créances et dettes

⇒ Assurances et affiliation d'avance

Les produits assurances et affiliations sont perçus au titre de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2013, l'Association a constaté les assurances et les affiliations comptabilisées d'avance correspondant à 6/10 des produits au cours du 4ème trimestre 2013, soit un total d'avance de 450.312 \in se décomposant en :

Affiliations
 assurances et divers
 439.584 €
 10.728 €

⇔ Fonds associatif combinés

Ce poste s'élève à 225.383 € et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations au 01/01/1987 (date de mise en place du nouveau plan comptable).

⇒ Cumul des résultats / report à nouveau

Il s'agit du cumul des résultats réalisés :

Report à nouveau 01/01/2013 : Affectation du résultat combinée 2012 :

Intégration Mayotte

5 101.049 € 330.642 € 159.223 €

Total Report à nouveau combiné

5.590.914€

⇒ Variation des fonds propres combinés

La variation des fonds propres provient de la constatation de l'excédent 2013 pour 330.642 €, et de l'intégration du département de Mayotte.

⇒ Produits à recevoir

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour un montant global de 145 253 €, se décomposant de la façon suivante :

- Clients

145 253 €

⇔ Charges à payer

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

- fournisseurs et comptes rattachés

725.350 €

- dettes fiscales et sociales

1.506.390 € 3.652.487 €

- autres dettes

5.884 227 €

En 2003, l'association a contracté un emprunt de 460 000 € remboursable en 12 ans.

Au 31/12/2013, le solde en capital restant à rembourser de 56.912 € se décompose en :

- échéances à moins d'un an

48.590 €

- échéances à plus d'un an et moins de 5 ans

8.322 €

⇔ Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation.

6 - INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 <u>Détail des charges exceptionnelles</u>

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à la somme de 40.538 € au titre des comptes annuels 2013, dont la décomposition est la suivante :

- Autres charges exceptionnelles

8.495 €

- Valeurs comptables cession d'immobilisation

4.762 €

- Dotation sur provision pour risques

27.280 €

U.N.S.S. UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

Association loi 1901 13, rue Saint Lazare 75009 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Association UNSS

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 6 mai 2014

Le Commissaire aux comptes

SEC3 représentée par :

Jean-Philippe HOREN